

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2026.**

**Conseillers :**  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Pouvoirs : 2  
Quorum : 15

Secrétaire de séance :  
Brigitte CALDERONE

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 3

**PRESENTS :** Marc DEL GRAZIA – Max FREY – Marjorie MINUTOLO – Gilbert CARPENTIER – Diane LAMOTTE – Guillaume BEAUMOND – Viviane NAUDIN – Pierre-Yves CHABAUD – Martine DALLEST – Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN – Anne-Marie VIET – Philippe BELTRANDO – Marina HOCQUET – Marc VANDEVOIR – Brigitte CALDERONE – Christine LE GALL – Nathalie NAISSANT – Sébastien ZOYO – Cyril BOSSELUT – Nicolas IMPAGNATIELLO – Ludovic COQUILLAT – Virginie DELEAU – Alexandre DE PALMA – Patrice ENSARGUEX – Yannick GUSSE – Aline SORINI.

**PROCURATIONS :** Evelyne DOMANICO à Pierre-Yves CHABAUD - Laurent DIAS à Nathalie NAISSANT

**ABSENTS (Excusés) :** Théau FOURNET

**N° DELIB\_18\_2026**

**Objet : Subvention d'équilibre au bailleur social « 13 Habitat » pour la construction de l'immeuble « Le Montounier »**

*Rapporteur : Marc DEL GRAZIA*

Le bailleur social, 13 Habitat, en sa séance du 20 novembre 2013, a approuvé la réalisation de 27 logements sociaux sur une partie du foncier de la résidence Jean Jaurès dont il est propriétaire sur la commune.

En 2015, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié et en 2017 le permis de construire a été octroyé. En 2018, 2019 et 2020, les 13 lots des marchés furent attribués.

Entre 2019 et 2023, le chantier a subi divers aléas et événements qui ont impacté le coût de revient du bâtiment. Le total des surcoûts s'élève à 1 614 951 € TTC.

Face à ce contexte, 13 Habitat a décidé de relancer un appel d'offres pour désigner une nouvelle maîtrise d'œuvre. Il s'est avéré infructueux. Une procédure de gré à gré a alors été engagée en 2024 et un nouveau maître d'œuvre désigné.

A ce jour, les travaux ont repris et le calendrier prévisionnel prévoit une livraison au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026.

13 Habitat sollicite une subvention d'équilibre auprès de la collectivité pour un montant de 250 000 €. Le solde sera financé par le bailleur sur ses fonds propres et/ou des emprunts.

Le versement d'une subvention d'équilibre constitue une dépense réelle supportée par la commune et qu'elle est prise en compte dans le calcul du prélèvement SRU. Elle permet donc de réduire le montant de ce prélèvement.

**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2251-1 et L.1511-2 ;

**VU** les articles L.301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation relatifs aux principes et objectifs de la politique du logement ;

**VU** l'article L.312-2-1 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux aides des collectivités territoriales en faveur de la réalisation de logements locatifs sociaux ;

**VU** les orientations de la Commune de Roquefort-La Bédoule en matière de développement de l'offre de logements locatifs sociaux sur son territoire ;

**CONSIDERANT** le projet porté par l'opérateur « 13 Habitat » consistant en la réalisation d'une opération de 27 logements locatifs sociaux, dont la livraison est prévisionnellement prévue en 2026 ;

**CONSIDERANT** que cette opération participe à l'atteinte des objectifs de production de logements locatifs sociaux et contribue à la diversification de l'offre de logements sur le territoire ;

**CONSIDERANT** que l'équilibre financier de cette opération nécessite la mobilisation de concours financiers publics ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de Roquefort-La Bédoule de soutenir la réalisation de cette opération, qui répond aux besoins identifiés en matière de logement et participe à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat ;

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**Art. 1 : APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'équilibre à 13 Habitat d'un montant de 250 000 € pour la réalisation de l'opération « Le Montounier » sur la commune de Roquefort-La Bédoule.

**Art. 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au versement de cette subvention.

**Pour :** 25 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN – Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 3 (Patrice ENSARGUEX – Yannick GUSSE – Aline SORINI)

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le 13 avril 2026.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Le Maire  
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance  
Brigitte CALDERONE



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260422-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-04-2026

Publication le : 22-04-2026

Le Maire,  
  
Marc DEL GRAZIA